



**CONVENTION TERRITORIALE  
VILLE D'EYSINES  
2015-2020**

**Quartier Prioritaire du Grand Caillou et  
des Hauts de l'Hippodrome**





## SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	page 1
<b>1. PRÉSENTATION DE LA VILLE D'EYSINES ET DE SON QUARTIER PRIORITAIRE</b>	page 2
1.1 <i>Description du quartier Grand Caillou/Les Hauts de l'Hippodrome et son contexte</i>	page 2
1.2 <i>Enjeux et orientations du projet urbain</i>	page 3
1.2.1 <i>Améliorer le cadre de vie</i>	page 3
1.2.2 <i>Valoriser les déplacements doux</i>	page 3
1.2.3 <i>Animer le mail et définir de nouveaux lieux de rencontres et d'usage</i>	page 4
1.2.4 <i>Renforcer le pôle commercial du Rouaillou</i>	page 4
1.2.5 <i>Améliorer le contact avec l'avenue du Médoc</i>	page 4
1.3 <i>Le développement social urbain du quartier en pleine expansion</i>	page 4
<b>2. LE BILAN ET ÉVALUATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE ET SES PERSPECTIVES</b>	page 6
2.1 <i>Éléments d'appréciation en matière d'emploi et d'insertion sociale et professionnelle</i>	page 6
2.2 <i>Éléments d'appréciation en matière de santé</i>	page 9
2.3 <i>Éléments d'appréciation de la prévention de la délinquance</i>	page 11
2.4 <i>Éléments d'appréciation en matière d'éducation et d'accompagnement à la parentalité</i>	page 13
2.5 <i>Éléments d'appréciation de la réhabilitation, cadre et qualité de vie au Grand Caillou/     Les Hauts de l'Hippodrome</i>	page 18
<b>3. RAPPEL DES ORIENTATIONS MÉTROPOLITAINES DE LA CONVENTION CADRE</b>	page 19
<b>4. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS, PLANS D' ACTIONS ET MOYENS MOBILISÉS</b>	page 20
4.1 <i>Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité</i>	page 20
4.2 <i>Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale</i>	page 20
4.3 <i>Poursuivre et favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants</i>	page 21
4.4 <i>Favoriser la citoyenneté</i>	page 21
<b>5. PILOTAGE ET SUIVI DE LA CONVENTION TERRITORIALE</b>	page 21
5.1 <i>La gouvernance</i>	page 21
5.1.1 <i>Le Comité de Pilotage</i>	page 21
5.1.2 <i>Le Comité Technique</i>	page 21
5.1.3 <i>Les groupes de travail thématiques</i>	page 22
5.1.4 <i>La création d'une commission spécifique « Politique de la ville »</i>	page 22
5.2 <i>Conseil Citoyen</i>	page 22
5.3 <i>Suivi et évaluation</i>	page 24



## ANNEXES

### FICHES ACTION PAR THÉMATIQUE

#### EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Fiche Action 1** : Soutien au projet de création d'une structure permanence d'insertion par l'activité économique sur le quartier prioritaire sociale page 25

**Fiche Action 2** : Promotion des clauses d'insertion page 26

#### AMÉLIORER LE VIVRE ENSEMBLE ET ASSURER UNE MEILLEURE COHÉSION SOCIALE

**Fiche Action 1** : Lutter contre le décrochage scolaire page 27

**Fiche Action 2** : Favoriser l'accès à la santé page 28

**Fiche Action 3** : Favoriser la pratique culturelle, sportive et de loisirs des habitants du quartier Grand Caillou / Les Hauts de l'Hippodrome page 29

**Fiche Action 4** : Actions jeunesse page 30

#### POURSUIVRE ET FAVORISER L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS ET DU CADRE DE VIE DES HABITANTS

**Fiche Action 1** : Jardin collectif page 32

**Fiche Action 2** : Perspective de l'accueil du public usager de l'antenne du centre social L'Eyecho du Vigean au sein de la salle Marcel Lachièze page 33

#### LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS / ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS / VALEURS RÉPUBLICAINES

**Fiche Action 1** : Combattre les discriminations page 34

**Fiche Action 2** : Accès aux droits et aux services pour tous page 35

**Fiche Action 3** : Lutte contre le sexisme page 36

**Fiche Action 4** : Valeurs républicaines : laïcité, citoyenneté et vivre ensemble page 38

---

La cartographie du périmètre prioritaire page 39

Les signataires page 40



## PRÉAMBULE

La ville d'Eysines est inscrite dans les dispositifs « politique de la ville » depuis les années 2000. Dans ce cadre, cette politique a été le moyen de mettre en cohérence les initiatives menées par les différents acteurs et de réfléchir tous ensemble à l'avenir souhaité pour le quartier prioritaire du Grand Caillou/ Les Hauts de l'Hippodrome. L'objectif est de réduire les écarts d'inégalités entre le quartier prioritaire et le reste de la commune.

Pour ce faire, Eysines a, depuis septembre 2014, enclenché une démarche d'évaluation de son contrat urbain de cohésion sociale sur la période 2011-2014 avec un certain nombre de partenaires locaux qui ont contribué à alimenter la convention territoriale.

Des réunions de travail ont donc été organisées par thématique :

- « Développement économique et emploi » : 29 septembre 2014.
- « Santé » : 6 octobre 2014.
- « Prévention de la délinquance » : 13 octobre 2014.
- « Éducation et accompagnement à la parentalité » : 22 octobre 2014.
- « Réhabilitation, qualité et cadre de vie des habitants » : 17 décembre 2014.

Un comité de pilotage a ensuite été organisé le 1<sup>er</sup> avril 2014, afin de restituer la synthèse des réunions de travail et de partager avec l'ensemble des partenaires des pistes d'actions pour la période 2015-2020.

Suite à cette présentation, la ville a souhaité réunir, de nouveau, les acteurs du territoire autour des 4 piliers institués par l'État. Ainsi 4 réunions ont été organisées :

- « Cohésion sociale » : 17 avril 2015.
- « Aménagement urbain et qualité de vie des habitants » : 4 mai 2015.
- « Emploi et développement économique » : 11 mai 2015.
- « Valeurs Républicaines et citoyenneté » : 18 mai 2015.

Eysines s'est également inscrite dans un certain nombre de groupes de travail mis en place par Bordeaux Métropole afin de participer activement à l'élaboration du contrat cadre de la politique de la ville Métropolitaine.



## **1- PRÉSENTATION DE LA VILLE D'EYSINES ET DE SON QUARTIER PRIORITAIRE**

### **LE GRAND CAILLOU / LES HAUTS DE L'HIPPODROME**

Situé au Nord-Est de la commune d'Eysines (20 122 habitants selon l'INSEE 2011) dans le quartier du Vigean, le Grand Caillou/Les Hauts de l'Hippodrome était inscrit comme quartier prioritaire de la politique de la ville au Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2010. Ce contrat avait été signé avec la ville d'Eysines, l'État et la Communauté Urbaine de Bordeaux le 4 Avril 2007 et abondé par un avenant de 2011 au 31 décembre 2014.

### **CARTOGRAPHIE DU QUARTIER PRIORITAIRE EN ANNEXE**

#### **1.1 Description du quartier Grand Caillou/Les Hauts de l'Hippodrome et son contexte**

Le quartier du Vigean constitue une des polarités d'Eysines avec une offre diversifiée et qualitative de services et équipements (groupes scolaires, crèche, antenne du centre social, salle de spectacle du Vigean, MDSI et CSMI..) et de commerces de proximité. Il bénéficie d'une bonne desserte en transports en commun qui sera optimisée avec l'arrivée du tramway et la future station place du Rouaillou. Ce nouvel équipement va modifier l'insertion du quartier dans la ville et dans l'agglomération et introduire de nouveaux usages.

De leur côté, construits à la lisière de l'espace bâti communal, à proximité de l'avenue du Médoc, le Grand Caillou et les Hauts de l'Hippodrome sont enclavés dans la ville pavillonnaire venue s'agglomérer autour.

Cette disparité est d'autant plus accentuée que l'architecture et la composition urbaine du Grand Caillou s'organisent autour d'une tour de 12 étages, bâtiment culminant de la commune ainsi que d'un mail central ; et que les résidences sont séparées par un axe urbain passant.

Le côté Grand Caillou souffre par ailleurs d'un statut complexe mêlant espaces publics et espaces privés, espaces à vocation privative et espaces communs, emprises communales et emprises communautaires, services publics et services privés.

La multiplicité des usages, le manque de lisibilité des espaces, la diversité des statuts ont entraîné des conflits d'usage.

Les solutions d'aménagement et d'organisation urbaine ont paradoxalement renforcé « la mise à l'écart » du quartier du réseau viaire irriguant la commune.

Ainsi, ce territoire bien que convenablement doté en son sein ou à proximité d'équipements à destination du public, se trouve un peu à l'écart des lieux institutionnels de la commune et dans une situation paradoxale, à la fois au centre tout en restant relativement isolé.

En matière d'habitat le parc de logement est exclusivement de type collectif et très essentiellement (97,5%) de statut locatif social.

Le quartier est constitué de 2 résidences d'habitat social gérées par Domofrance, réparties de part et d'autre de la rue des Treytins, élément de liaison entre ces deux entités.

Construit en 1976, les Hauts de l'Hippodrome totalisent 403 logements au sein de bâtiments sinueux de 5 à 12 étages. La réhabilitation réalisée en 2005-2006 est une réussite, autant au sens urbain que social : requalification des espaces extérieurs et des stationnements, réorganisation des circulations, réaménagement des logements et des espaces collectifs, réfection des façades, etc.

Construit en 1969, le Grand Caillou est constitué d'une tour de 12 étages, de 9 plots de 4 étages et de 4 barres de 4 étages totalisant 388 logements dont la réhabilitation reste à faire.

La population de 1879 habitants représente 9,33 % de la population d'Eysines.



D'un point de vue social, un certain nombre de données socio-économiques différencie ce territoire des autres quartiers de la commune et révèle une réelle précarité :

- Un taux de chômage (au sens du recensement) élevé : 119 femmes au chômage soit 17.2 % d'entre elles, et 108 hommes soit 17.8% contre 9.7% et 9.3% sur la commune d'Eysines.
- Un accroissement du nombre de travailleurs pauvres.
- Un nombre de familles monoparentales plus important que la moyenne, près de 30.2% contre 15.6% sur la commune, avec des situations socio-économiques souvent précaires.
- Un niveau de formation faible avec une forte proportion de personnes de plus de 15 ans sans diplôme : En 2010, 27 % des femmes de 15 ans ou plus ayant achevé leur scolarité sur le quartier du Vigean sont sans diplôme, et 20.4 % des hommes de plus de 15 ans ou plus ayant achevé leur scolarité sont également sans diplôme, contre 14.3% et 14.1% sur la commune d'Eysines.
- Une augmentation du nombre de personnes isolées.

Globalement le profil général de ce quartier, est de type familial et le revenu médian annuel par foyer est de 10 576 €.

Cette situation a conduit la ville à construire, en partenariat avec Bordeaux Métropole (ex CUB) et le bailleur social Domofrance, un projet urbain « politique de la ville » qui vise d'une part à réhabiliter la Résidence Grand Caillou et d'autre part à favoriser l'intégration urbaine, à redynamiser la vie du quartier et l'offre de services et d'équipements aux habitants.

## **1.2 Enjeux et orientations du projet urbain**

Une première phase de travaux, réalisée depuis 2006, tend à affirmer le quartier du Vigean comme pôle de centralité, à améliorer l'accessibilité du quartier du Grand Caillou depuis l'avenue du Médoc, à marquer ses points d'entrée et à tirer parti du réseau d'équipements publics et commerciaux.

Il s'agit maintenant d'entamer la seconde phase concernant directement le quartier du Grand Caillou, la liaison et l'interconnexion avec la résidence des Hauts de l'Hippodrome ainsi que la dynamisation du pôle commercial de proximité, lieu de rencontre et de mixité entre les ensembles d'habitats collectifs et la zone pavillonnaire.

Les objectifs de ce projet ont reposé à l'époque du CUCS, sur les éléments suivants :

### **1.2.1 Améliorer le cadre de vie :**

- en attribuant une juste place à la voiture : il s'agira avec l'arrivée du tramway de repenser la place de la voiture dans le quartier et en particulier libérer le mail de la voiture sur la partie nord, en supprimant le stationnement et en reconstituant celui-ci en périphérie.
- en continuant la réhabilitation de la résidence notamment d'un point de vue thermique et en améliorant ses fonctionnalités.

**1.2.2 Valoriser les déplacements doux** afin d'améliorer d'une part, la qualité des circulations piétonnes internes au quartier notamment pour relier les nouveaux parkings, les secteurs d'équipements et les espaces résidentiels, en particulier la connexion avec la résidence des Hauts de l'Hippodrome, et d'autre part les circulations vélos, particulièrement dans le lien station de tramway et commerces du Vigean.

1.2.3 **Animer le mail et définir de nouveaux lieux de rencontre et d'usage** : un réaménagement du mail permettra de renouveler son usage et de le rendre aux habitants. Cela sous-entend une nouvelle organisation et des traitements différenciés du mail et des pieds d'immeubles afin de redonner vie à ces espaces.

1.2.4 **Renforcer le pôle commercial du Rouaillou** en lien avec l'arrivée du tramway, les activités de la Maison des Services Publics et créer de nouvelles activités dans les locaux en pieds d'immeuble.

1.2.5 **Améliorer le contact avec l'avenue du Médoc** en engageant la réflexion sur la requalification urbaine, commerciale et paysagère de cette séquence urbaine.

### **1.3 Le développement social urbain du quartier en pleine expansion**

- ***La création de la Maison des Services Publics (MSP)***

Lors de la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de 2007 à 2011, le diagnostic faisait apparaître des services à la population manquant localement. Les besoins d'information sur les thèmes suivants étaient récurrents :

- l'information sur les discriminations, l'aide aux victimes, l'accès aux droits, l'accès aux soins, l'accès à l'emploi, l'écoute des parents, la médiation juridique, l'orientation juridique, l'accès à certaines démarches administratives (caf, écrivain public).

Le recensement de ces services sur les communes voisines avait fait apparaître la faiblesse de l'offre sur le cadran Nord-Ouest de la CUB et l'entrée du Médoc. En effet, les lieux d'information sont rares et aucun n'est orienté vers la lutte contre les discriminations et l'accès aux droits.

**La Maison des Services Publics, à son ouverture il y a trois ans maintenant, a été une réponse plus que positive, en étant un pôle ressource d'information des populations, entreprises et associations locales sur la lutte contre les discriminations, l'accès au droit et à la santé.**

L'objectif était donc de rétablir la confiance entre citoyens et services publics et de ramener véritablement le service public accessible à tous.

L'offre de services se veut variée afin de répondre à l'ensemble des besoins de la population. Ainsi, les usagers peuvent bénéficier de permanences d'associations d'information sur le droit, l'emploi, la santé, et à la parentalité.

**Pour parvenir à ce résultat, de nombreux partenaires sont mobilisés:** la Mission Locale Technowest (MLT), la Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI), la Croix-Rouge, l'Association Familiale, le centre social L'Eycho, Info droits, Vie libre, l'association de prévention des addictions et alcoologie (ANPAA), le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF), l'association de Médiation Familiale (AGEP), la CLCV, l'association de médiation sociale (AGIR33), etc....

La Maison des Services Publics a montré son importance de par son implantation au cœur du quartier prioritaire mais également à travers l'ensemble des permanences qui y sont tenues.

Elle répond à un réel besoin au-delà même des frontières eysinaises.

La fréquentation y est de plus en plus nombreuse.

- **L'implantation de la Poste**

Dans un souci de rendre le service public toujours plus accessible, un travail de partenariat a été mené entre la Ville d'Eysines et la poste afin que celle-ci s'implante au cœur du quartier Grand Caillou/ Les Hauts de l'Hippodrome. Ces locaux sont juxtaposés à ceux de la Maison des Services Publics. Une attention particulière devra être menée pour que ce service public persiste.

- **La création d'un centre social : véritable équipement d'animation locale et de proximité**

Le centre social l'Eycho s'est créé en 2011. Celui-ci fonctionne par antenne de quartiers. L'une de ses antennes se situe dans les locaux en bas d'immeuble des mails du Grand Caillou. Equipement d'animation locale, le centre social a pour vocation de mener un travail de lien social, d'intergénérationnel, de mixité sociale et de solidarité. L'objectif étant que les habitants deviennent acteurs de leur cité et/ou de leur quartier.

L'antenne du Vigean est animée par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale ainsi que par un intervenant social qui a intégré l'équipe en septembre 2013. Le public cible est la famille mais n'importe quel habitant peut franchir la porte de l'antenne du Vigean. Les activités proposées y sont nombreuses et couvrent toutes les tranches d'âge : couture, « Pause-café des parents », Ludo Créa, accompagnement à la scolarité, balades découvertes, chorale, contes, ateliers créatifs, cuisine, opération « jeunes au stade ». A ces activités, s'ajoutent également une sortie famille et une animation de quartier à chaque période de vacances. Le contenu de l'animation s'établit à partir des idées des habitants recueillies lors de la Pause-café des parents.

Véritable lieu d'échanges et d'initiatives, cet équipement est essentiel quant à la vie du quartier.

- **Travaux menés sur le quartier**

Dans le cadre du projet de réhabilitation du quartier prioritaire, plusieurs chantiers ont été menés depuis le premier contrat urbain de cohésion sociale :

- Réalisation d'un nouveau parking entre le centre commercial du Rouaillou et la rue des Treytins.
- Aménagement de la Place du Rouaillou.
- Aménagement de la rue des Treytins.
- Mise en place d'un atelier d'élaboration d'un questionnaire par Domofrance avec des habitants et des acteurs locaux, en direction des locataires du Grand Caillou visant à exprimer comment ces derniers vivent leur quartier et leur logement. (65% de réponses au questionnaire).
- Sur les espaces extérieurs : **Première étape** faite dans le cadre du projet « 55000 hectares nature » et l'intervention de l'association COLOCO. **Deuxième étape** : poursuite de ce travail avec Bordeaux Métropole, puisque le Grand Caillou est retenu. Un calendrier sera calé en fonction de celui de la réhabilitation des mails.
- A l'initiative du bailleur, une réunion d'information sur la réhabilitation auprès des habitants s'est tenue le 03/12/2013.

## 2- LE BILAN DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIAL 2011-2014 ET SES PERSPECTIVES

### 2.1 Éléments d'appréciation en matière d'emploi et d'insertion sociale et professionnelle

Réunions de concertation des 4 mars et 11 mai 2015 avec les partenaires.

En 2014, sur Eysines, **1 710 personnes étaient en demande d'emploi**, soit 11.01% de la population communale. 18.9% avaient 15/24 ans et 15.8% avaient plus de 50 ans.

Parmi ces 1 710 personnes en demande d'emploi :

- 831 sont des femmes.
- 879 sont des hommes.

Au 31 décembre 2014, 14.15% provenaient du quartier prioritaire du Grand Caillou/Les Hauts de l'Hippodrome.

Depuis 2012, la **Mission Locale Technowest** tient une permanence hebdomadaire au sein de la Maison des Services Publics (MSP).

L'objectif étant d'accueillir et d'accompagner les 16/25 ans demandeurs d'emploi de la commune et plus particulièrement les jeunes en demande d'insertion résidant majoritairement au Grand Caillou/Hauts de l'Hippodrome.

Cette permanence a pour vocation d'être une offre de service de proximité. Elle est en progression un peu plus chaque année.

Sur les 50 Eysinais reçus à la permanence située à la MSP, 32% d'entre eux sont issus du Grand Caillou et des Hauts de l'Hippodrome.

Le niveau de qualification des jeunes a évolué : du niveau V bis vers niveau IV.

20% d'entre eux sont sans certification. 52% sont des femmes.

Devant une demande de plus en plus significative de la part des jeunes de pouvoir être accompagnés dans la création de leur activité, la Mission Locale Technowest a décidé de proposer une nouvelle offre de services et propose désormais des permanences dans le cadre de la **Fabrique à Projets**.

L'objectif est d'accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui souhaitent entreprendre ou créer un projet et / ou la création d'entreprises ou création de projets associatifs.

Un conseiller spécialisé dans l'accompagnement à la création d'entreprises vient tenir une permanence bimensuelle au sein de la MSP d'Eysines.

L'accompagnement des personnes et de leur projet peut se faire « à la carte », ainsi qu'un suivi individualisé par étape, à travers un service de ressources et une mise en réseau avec des professionnels, des bénévoles et d'autres porteurs de projets.

Des ateliers collectifs thématiques correspondant aux étapes des projets des bénéficiaires sont mis en place.

L'idée forte du service est « un accompagnement global sur l'initiative des jeunes ».

Un travail de mise en œuvre et de promotion de micro projet (projets artistiques, culturels, humanitaires, projets liés aux voyages, et bien entendu en lien avec l'emploi ou la création associative) est également engagé dans le but de dynamiser prioritairement les jeunes issus des quartiers dits prioritaires.

**Le Centre Social l'Eycho**, quant à lui, dispose **d'un agent référent sur les questions d'insertion sociale**. Ses missions : assister aux réunions partenariales autour de l'emploi et apporter son concours pour la mise en relation des jeunes du quartier avec les offres d'emploi disponibles.

En parallèle, plusieurs actions innovantes, comme Mobisport, « Mon 1<sup>er</sup> job », « Troc tes heures », ainsi que la mise en place de chantiers éducatifs ont vu le jour.

Enfin, un fascicule technique de recherche d'emploi à destination des jeunes, a été élaboré.

**L'action de lutte contre l'illettrisme et alphabétisation** est organisée par l'association de la Croix Rouge « Les Portes du Médoc » dont le siège est implanté en bas des immeubles des Hauts de l'Hippodrome.

**L'illettrisme est un frein majeur** qui touche de nombreuses personnes sur Eysines.

Le Français Langues Étrangères mis en place par l'association est une étape importante dans le parcours des hommes et des femmes. Les primo arrivants n'ayant pas toujours été scolarisés dans leur pays d'origine sont concernés, mais pas seulement : des français faiblement scolarisés ou peu qualifiés ainsi que des personnes d'origine étrangère résidant en France depuis de nombreuses années sont aussi concernés.

L'action a pour but d'éviter l'exclusion en luttant contre l'illettrisme et en favorisant l'insertion économique et professionnelle. Plusieurs groupes existent :

- atelier illettrisme,
- alphabétisation,
- ateliers spécifiques : orientation, recherche d'emploi, présentations orales,
- ouverture sur le monde professionnel et administratif (visites entreprises et administrations).

Les ateliers d'alphabétisation accueillent de nouveaux arrivants tout au long de l'année.

Les personnes sont en général orientées par les services sociaux locaux : CCAS, MDSI, CARE, Mission locale, l'ASPE, pôle emploi, CIJA, CARSAT, CAF et le CADA.

Ce maillage social avec les partenaires s'avère efficace puisque la demande est croissante.

En 2014, cette action a touché environ **90 apprenants**. 25 nationalités sont représentées à travers les différents groupes. L'équipe est composée de **12 bénévoles**. Cela représente environ **3 770 heures de bénévolat**.

La levée de tous les freins, et en particulier celui de **la mobilité**, est recherchée.

Autre problème majeur repéré celui de la **santé des demandeurs d'emploi**. Certaines situations sont très alarmantes. Beaucoup de personnes sont en souffrance, et pour la plupart en souffrance psychologique. La question de la santé doit être traitée de façon transversale tout en restant dans le champ de compétences des différents acteurs du territoire.

D'autre part, un autre frein identifié, est celui de la non maîtrise et le **non accès à l'outil informatique**. Il est indispensable aujourd'hui, de savoir utiliser cet outil, ne serait-ce que pour les démarches d'emploi, et pourtant de nombreuses personnes encore, n'ont pas d'ordinateur chez elles. Il convient donc de réfléchir à des actions spécifiques de sensibilisation et d'utilisation de l'outil informatique.

Il existe au sein de l'antenne du centre social de l'Eycho du Bourg, la possibilité pour les personnes de participer à des stages de découverte et d'initiation à l'outil mais les personnes qui en ont le plus besoin ne se saisissent pas de ce service. Une réflexion doit être menée pour les amener vers ce dispositif.

Le Club des Entreprises de la ville d'Eysines souhaite également développer ce type d'action.

Le principal enjeu pour le quartier du Grand Caillou/Les Hauts de l'Hippodrome reste le **travail à mener avec Pôle Emploi**.

En effet, le principal opérateur de l'emploi et membre du Service public de l'emploi, s'inscrit dans la convention d'objectifs et de moyens 2013/2015 pour les quartiers prioritaires signée en avril 2013, et s'engage à :

- assurer la présence de ses services dans les quartiers prioritaires, sur la base des diagnostics locaux et territoriaux, par l'augmentation des points d'accès et/ou la délivrance de services au sein des quartiers. Ces services de proximité pourront être réalisés par des conseillers Pôle emploi ou par prestataires mandatés par Pôle emploi.
- Renforcer et adapter les moyens et les services aux besoins des quartiers, en attribuant des moyens spécifiques aux agences locales concernées : conseillers dédiés, développement de services d'accompagnement adaptés, prestations spécifiques construites à partir des besoins, mise en œuvre d'actions partenariales (Département, associations, partenaires de proximité,...).
- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires : en accompagnant les demandeurs d'emploi vers la création d'entreprise, en mobilisant plus fortement les contrats aidés comme leviers d'action privilégiés, en luttant contre les discriminations.
- Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville avec les acteurs du territoire.

Pour les habitants eysinais du quartier prioritaire, se rendre à Pôle Emploi de Saint Médard en Jalles constitue une réelle difficulté.

La question de la mobilité se pose.

La plupart d'entre eux se déplacent en transports en commun.

Il faut compter environ 50 minutes pour faire Eysines-St Médard en temps normal, alors que 8 minutes sont nécessaires pour rejoindre l'agence Pôle Emploi du Bouscat, route du Médoc.

Il semblerait opportun et pertinent de revoir le découpage territorial du Pôle Emploi, et envisager la présence de cette institution sur le quartier ou tout du moins, envisagé que les Eysinais aient la possibilité de se rendre à l'agence du Bouscat.

**Les clauses d'insertion** constituent également un levier majeur, qu'il convient de mobiliser. Les acheteurs publics, qu'il s'agisse de la Ville d'Eysines ou du bailleur Domofrance, doivent se saisir pleinement de cet outil pour favoriser l'insertion de personnes éloignées de l'emploi et lutter ainsi contre le chômage qui frappe particulièrement les habitants des quartiers prioritaires.

Domofrance et la Ville d'Eysines s'engagent à recourir de façon systématique aux clauses d'insertion chaque fois que la nature et le volume des marchés le permettent, en s'appuyant sur le PLIE Technowest pour la mise en œuvre.

Ils veillent également à rechercher ensemble toutes les formes de communication, de coordination et d'animation de réseau d'acteurs de proximité afin de favoriser l'accès à ces opportunités d'emploi pour les habitants du quartier. Cette démarche s'appuiera fortement sur les structures qui interviennent déjà sur le quartier : Mission Locale, service emploi de la ville, CCAS, PLIE, Centre Social l'Eycho, Croix Rouge, ASPE -AI.

La Ville d'Eysines et Domofrance s'engagent, enfin, à soutenir tout projet de nature à structurer une offre de service attractive pour les entreprises tributaires et reposant sur les habitants du quartier.

C'est notamment l'un des objectifs fixés par la circulaire conjointe du ministère de la Ville, et du ministère de l'emploi du 25 mars 2015 : « ...accroître davantage le recours aux clauses au profit des habitants des quartiers (...) tout en progressant sur leur aspect qualitatif » notamment « en coordonnant les acteurs locaux impliqués dans les démarches d'insertion ».

Enfin, la ville d'Eysines a **adhéré** le 1<sup>er</sup> juin 2015 au **PLIE Technowest**.

Cette adhésion marque un nouveau levier d'actions fort pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi, et en particulier ceux du quartier prioritaire.

En s'appuyant sur des financements européens et sur une dynamique territoriale, le dispositif doit permettre aux bénéficiaires d'accéder à une insertion durable en levant les freins à l'emploi, à travers différentes actions : qualification et formation, accès au marché du travail, mobilité, promotion de la santé, prise en charge globale de la situation sociale de la personne.

Le PLIE doit également développer des relations partenariales avec le tissu économique du territoire, afin de favoriser le rapprochement entre offre et demande d'emploi.

Le Club des Entreprises d'Eysines doit ainsi devenir un partenaire privilégié du PLIE.

## **2.2 Éléments d'appréciation en matière de santé**

Dans le cadre de l'**Atelier Santé Ville**, de nombreuses actions ont été menées depuis 2006. La volonté municipale a été d'étendre ce dispositif « politique de la ville » à l'ensemble de la commune.

**Les ateliers cuisine** sont des ateliers qui fonctionnent très bien dans toutes les structures. Ils sont abordés sous différentes formes et permettent la discussion autour de l'éducation et de la santé alimentaire de façon ludique et pédagogique.

Un travail de fond est également fait sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la cuisine de produits de saison et locaux (Eysines a la chance d'avoir une zone maraîchère importante), l'équilibre alimentaire à travers « l'atelier des petits déjeuners équilibrés » au sein des écoles, en partenariat avec La Croix Rouge, etc...

Ces ateliers cuisine sont aussi un support intéressant pour rompre l'isolement et créer du lien social.

Au sein de l'ASV de la ville, trois groupes de travail ont émergé, dont celui de la **prévention des conduites addictives et des comportements à risque**. Ce groupe de travail est composé de nombreux acteurs locaux : le collège Albert Camus, la Mission Locale Technowest, le Lycée des Métiers, le centre social l'Echo, l'ANPAA 33, la Ligue contre le cancer, la Croix Rouge des Portes du Médoc.

Ce groupe de réflexion a donné naissance à des actions concrètes de sensibilisation auprès du public 11-16 ans sous différentes formes.

Il a été fait le constat de démarrer certains ateliers dès la sixième, en l'occurrence sur la sensibilisation et l'information sur le danger de la cigarette.

Ce travail de fond fera partie des actions phares du volet santé de notre convention territoriale.

En parallèle, les acteurs constatent de plus en plus, une **surutilisation**, par les jeunes, **des outils informatiques, d'internet et en particulier des réseaux sociaux**. Cela a une incidence sur les capacités de concentration et d'endormissement des jeunes. Des actions spécifiques devront être menées dans ce sens de manière concertée.



Depuis quelques années maintenant, une **permanence tenue par une assistante sociale de la CARSAT** a lieu dans les locaux de la Maison des Services Publics. Elle concerne particulièrement les personnes en arrêt maladie, mais pas seulement. L'assistante sociale est amenée à travailler avec les personnes sur :

- Accès aux soins et le droit à la santé.
- Reconversion professionnelle suite à un accident du travail ou un arrêt longue maladie.
- Perte d'autonomie chez les – de 60 ans.

Il est constaté une grande méconnaissance des dispositifs de la CMU, de la CMUC, de l'aide complémentaire santé, et en particulier auprès des personnes pouvant en bénéficier. Un gros travail d'information reste à faire, même si des actions partenariales ont déjà vu le jour.

En parallèle de cette permanence, l'action « **Parcours Santé** » est organisée depuis deux ans, en partenariat avec l'antenne du centre social l'Eycho du Vigean, l'Eypicerie solidaire et la CARSAT.

Elle consiste à informer dans un premier temps, les participants sur les différents dispositifs concernant la santé. Puis, dans un second temps, elle permet de préparer les usagers au bilan de santé. Une dizaine de personnes se sont inscrites dans ce dispositif. Sept sont allées au bout du parcours et ont passé le bilan de santé.

Cette action tend à se développer car elle joue un rôle primordial dans l'information à l'accès au droit à la santé. Elle a permis à certaines personnes de bénéficier de soins dentaires et/ou ophtalmologique, ce qu'elles n'avaient plus fait depuis des années, faute de moyens financiers.

Certaines thématiques ont été traitées avec les habitants du quartier Grand Caillou/Les Hauts de l'Hippodrome, comme par exemple **les maladies cardiovasculaires, et le diabète**.

D'autres ont déjà émergé, telles que **la vue, le sommeil, le cholestérol**.

Sur le plan de la **santé mentale**, un constat fort est partagé entre les acteurs.

De plus en plus de personnes, de tout âge, en souffrance mentale et psychologique sont repérées, mais les orientations vers le Centre Médico Psychologique ou le Centre de Santé Mentale Infantile (pour les 3-16 ans) sont compliquées et parfois ingérables en terme de délais pour obtenir un rendez-vous.

Il existe un réel manque de lieux d'accueil pour ces personnes.

Depuis février 2014, la ville d'Eysines s'est lancée dans une expérimentation autour d'un **espace d'accueil écoute ados/parents** soutenue par l'État, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, et par le Réseau d'Écoute et d'Accueil à l'Accompagnement à la Parentalité (dispositif CAF).

En une année ce dispositif s'est développé de façon croissante (24 jeunes et 23 parents reçus).

Un travail de maillage a été mené. Les prescripteurs ont été divers : l'infirmière et l'assistante sociale du collège Albert Camus, le CCAS, la MDSI ainsi que le bouche à oreille.

L'ensemble des partenaires sont d'accord pour dire qu'un tel espace devrait exister pour tout type de public, et en particulier pour les enfants plus jeunes, à savoir les 9-10 ans.

C'est pourquoi, nous allons expérimenter l'ouverture d'un mercredi par mois uniquement pour les CM1/CM2 et leurs parents à compter de la rentrée 2015/2016.

En parallèle, les acteurs locaux sont d'accords pour dire que ce dispositif devrait être étendu auprès de l'ensemble des publics.

Les perspectives dégagées autour de l'axe « santé » sont de :

- Travailler à la formation des professionnels (auxiliaires de vie à domicile, acteurs sociaux, etc...) sur le thème de comment accompagner les personnes en souffrance ? (travail avec l'ANPAA).
- Travailler sur un espace « santé – ressources » entre professionnels (transmission d'information, garant, suivi et lien avec les personnes accompagnées, etc...).

### **2.3 Éléments d'appréciation de la prévention de la délinquance**

#### **La coordination des acteurs de la prévention de la délinquance.**

La coordination générale des acteurs locaux de la prévention se fait à travers le Conseil Local de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la ville d'Eysines, ainsi qu'à travers des cellules de veille qui peuvent avoir lieu à chaque fois que cela s'avère nécessaire. Cette initiative permet de renforcer les liens entre les partenaires et améliore la résolution concertée des situations, individuelles ou collectives, et la réactivité des acteurs.

Les cellules de veille ont permis le rapprochement entre la police nationale et les bailleurs afin d'aborder des situations de crise au sein même des résidences.

A l'échelle de la Métropole, les coordonnateurs de CLSPD se retrouvent régulièrement pour échanger, discuter de situations, de thématiques spécifiques, et d'échanges de pratique ou de mutualisation de moyens pour mettre en œuvre une action sur le terrain.

Le CLSPD d'Eysines a acté lors de sa plénière de 2013, de travailler sur la base des axes de la stratégie nationale de la prévention de la délinquance. Ces axes sont les suivants :

- Violences conjugales et intrafamiliales.
- Tranquillité publique.
- Prévention de la délinquance.

#### **Violences conjugales et violences intrafamiliales**

En novembre 2013, le Centre d'Information du Droit des Femmes et de la Famille a signé une convention pour tenir une permanence au sein de la Maison des Services Publics. En trois mois, 5 personnes (uniquement des femmes) se sont déplacées à la permanence pour évoquer des violences conjugales.

Le dernier bilan effectué en avril 2015 laisse apparaître un nombre croissant de demandes. Sur 20 entretiens menés, 17 relevaient de violences faites aux femmes.

En parallèle, la MDSI constate également que les femmes victimes de violences intrafamiliales sont de plus en plus nombreuses à pousser la porte de la structure.

Le CLSPD avait organisé en partenariat avec le CIDFF en octobre et décembre 2014, une **formation de sensibilisation des phénomènes de violences intrafamiliales et conjugales**. 15 acteurs locaux se sont positionnés pour y participer. Ce fut l'occasion de projeter, à l'issue de ces deux jours, la création d'un groupe de travail spécifique à cette problématique et de lancer de façon « officielle » une réflexion commune et globale.

La commune souhaite s'inscrire dans un **renforcement des permanences du CIDFF et développer de manière opérationnelle ce réseau d'acteurs**.

Il faudra également tendre vers un lien plus spécifique avec la Police Nationale à ce sujet, afin de permettre aux femmes qui le souhaitent de pouvoir porter plainte sereinement.

### **La tranquillité publique**

Le terme de « tranquillité publique » sert à caractériser une vie de quartier reposant sur le respect mutuel, le vivre ensemble et la civilité, ainsi qu'une protection des biens et des personnes.

Sur Eysines, des actions ont vu le jour, afin de garantir le respect du cadre de vie mais aussi de lutter contre le sentiment d'insécurité :

**La médiation sociale** existe maintenant depuis 2 ans sur le quartier Grand Caillou/ Les Hauts de l'Hippodrome. Elle s'est traduite par l'embauche d'un intervenant social, grâce au soutien de l'Etat sur un poste CAE de 18 mois. La personne occupant ce poste a été, depuis, stagiairisée par le centre social l'Eycho. Actuellement, son poste est cofinancé par deux bailleurs (Clairsienne et Domofrance) et par le centre social, afin d'intervenir à la fois sur le quartier prioritaire et également sur le quartier du Grand Louis, classé en territoire fragile.

L'intervenant social a des missions, en direction des jeunes, de veille et de médiation sociale en soirée en horaires décalés, dans un cadre de travail partenarial (bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, tissu économique et acteurs locaux) pour :

- Lutter contre les dégradations des parties communes.
- Comprendre et agir auprès des jeunes adultes dans les halls d'entrée des bâtiments.
- Lutter contre les phénomènes de marginalisation de la population (consommation de produits stupéfiants, addictions, errance, etc...).
- Repérer les publics (jeunes, âges, structure d'appartenance, projet professionnel, de loisirs, etc...).

Un temps de concertation entre les gardiens des immeubles, la Police municipale, la Police nationale et l'intervenant social sera créé, pour faciliter le lien de proximité et les échanges sur les difficultés rencontrées au sein des résidences.

L'autre enjeu important pour ce quartier prioritaire, serait celui de **la présence d'un délégué police/ population**. Ce sera l'une des priorités de cette convention territoriale.

En effet, à ce jour, les habitants sont dans une attente de lien avec la Police Nationale. A contrario, ils n'osent pas ou ne veulent pas faire le « 17 » lorsque cela s'avère nécessaire, pour différentes raisons.

La permanence de ce délégué police/population pourrait apaiser certaines situations, et serait source d'apaisement et de médiation dans certains cas.

Dans le cadre de la réhabilitation du hall d'entrée de la Tour Corail, le bailleur social s'est engagé à installer un **système de vidéo protection**.

En effet, cette tour a connu depuis ces derniers mois, une occupation importante de jeunes conduisant à des nuisances sonores, des dégradations diverses dans l'ensemble des parties communes (ascenseur, cage d'escaliers de secours, dégradation des boîtes aux lettres, etc...).

Dans l'objectif de trouver des solutions, ce dispositif devrait permettre un effet dissuasif une fois installé.

C'est donc dans ce cadre que le centre social de l'antenne du Vigean a organisé avec les habitants de la tour Corail, un temps d'occupation du hall afin que les locataires, le bailleur, les élus échangent sur la situation. Cette action a permis de montrer aux jeunes, auteurs de troubles, la mobilisation de l'ensemble des acteurs sur cette problématique d'occupation de l'espace commun, mais également d'apaiser pour quelques temps la situation.

### **La prévention de la délinquance**

Un **travail partenarial avec le SPIP** doit être mené de façon concertée et renforcée dans le cadre de **l'accueil de TIG**.

La ville accueille, dans la mesure du possible, des personnes en TIG au sein des services techniques. La priorité reste la qualité de l'accueil de ces personnes. Un travail de fond, avec l'ensemble des acteurs, sur le lien et les enjeux de l'alternative à la condamnation doit être mené en collaboration avec le SPIP.

Dès la rentrée prochaine, et à la demande de la principale du Collège Albert Camus, une convention sera signée entre la municipalité et le collège afin d'accueillir des jeunes dans le cadre de **mesures de responsabilisation**. L'accomplissement de cette mesure donne à l'élève la possibilité de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte. En effet, ce nouveau dispositif met l'accent sur l'individualisation de la sanction, la responsabilisation de l'élève et l'implication de sa famille dans un processus éducatif.

Elle vise également à limiter les décisions d'exclusion qui peuvent conduire à un processus de décrochage scolaire.

Elle consiste à participer à des activités culturelles, de solidarité ou de formation à des fins éducatives.

Elle se déroule en dehors du temps scolaire et ne peut durer plus de 20 heures.

### **La prévention de la délinquance juvénile doit être intégrée dans un projet plus global de celui de la question de la politique jeunesse.**

Un travail de fond sur l'accompagnement de la jeunesse, et en particulier celle du quartier prioritaire, doit être mené.

## **2.4 Éléments d'appréciation en matière d'éducation, et d'accompagnement à la parentalité**

### **● *L'accompagnement à la scolarité***

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale absolue.

Le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme.

Afin de prévenir ce phénomène, la ville d'Eysines, le centre social l'Eycho, les associations locales et l'Éducation Nationale travaillent ensemble afin d'accompagner dès leur plus jeune âge, les élèves en difficulté.

Ainsi, l'antenne de la Croix Rouge située dans la résidence des Hauts de l'Hippodrome, en partenariat avec l'école élémentaire Raymond Claverie (Grand Caillou), propose un accompagnement à la scolarité pour les enfants de 7 à 11ans.

Les enfants sont orientés par l'équipe pédagogique de l'école élémentaire Raymond Claverie du Grand Caillou.

Pour éviter toute redondance avec les actions mises en œuvre par l'Éducation Nationale (aide personnalisée durant l'interclasse et aide éducative le soir) une répartition des missions a été définie :

- Les savoirs, savoir-faire et apprentissages scolaires sont des missions de l'Éducation Nationale.
- Les savoirs-être sont plutôt travaillés avec la Croix-Rouge.

Les bénévoles vont chercher les enfants à l'école ce qui permet de les sensibiliser aux règles de sécurité routière.

Après le goûter, permettant un rappel des règles de nutrition et d'hygiène de vie, le cahier de liaison est regardé et discuté.

Aucun temps de travail n'est mis en place, les accompagnateurs vérifient seulement la compréhension du travail à effectuer, inventent des jeux en relation avec les notions à mémoriser ou font réciter les leçons.

Les enfants font par la suite des activités d'éveil et sont incités à choisir un livre par semaine qu'ils ramènent chez eux et dont ils discutent par la suite.

Les parents s'engagent à venir eux-mêmes chercher leurs enfants après les séances, ce qui crée des contacts hebdomadaires avec les accompagnateurs.

Cet accompagnement à la scolarité, doit permettre de lutter contre le décrochage scolaire, de favoriser la réussite éducative, d'éveiller le goût de découvrir, de redonner confiance aux enfants et de développer leur autonomie.

Des liens avec les projets culturels de la ville sont organisés à chaque occasion : rencontre avec des artistes à la salle du Vigean, participation aux spectacles « coup de Cœur », etc.

A ce dispositif, s'ajoute également celui de l'accompagnement à la scolarité pour les collégiens. Celui-ci est mené par l'Association Familiale Laïque dans les locaux de l'antenne du centre social du Vigean.

Le travail avec le collège Albert Camus devra être renforcé pour les années à venir.

L'association souhaiterait pouvoir trouver un noyau dur de bénévoles pour accompagner les collégiens les plus en difficultés.

Le décrochage scolaire des enfants et des jeunes du quartier prioritaire reste une priorité. Celui-ci devra donc être poursuivi et renforcé.

Pour les acteurs locaux comme la MDSI, la Croix Rouge, le centre social l'Echo ou bien l'association Familiale Laïque, trop d'enfants et de jeunes sont en difficultés scolaires.

Il n'existe pas de PRE sur Eysines.

L'Éducation Nationale doit être partie prenante dans l'accompagnement de jeunes en difficultés scolaires (accompagnement éducatif par exemple).

La question du **Programme de Réussite Éducative** se pose donc, et fait un lien transversal avec celle de la cohésion sociale.

Le dispositif de Réussite Éducative vise à donner la chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il a pour but d'accompagner, dès la maternelle, des enfants et des adolescents (jusqu'à 16 ans) présentant des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement.

Chaque situation repérée par la communauté éducative fait l'objet d'une analyse pluridisciplinaire et transversale, en associant les acteurs socio-éducatifs qui peuvent apporter un éclairage sur la problématique posée. Les parents premiers éducateurs des enfants ou des adolescents, sont nécessairement les acteurs-clés de la démarche de Réussite Éducative.

Une étude budgétaire, ainsi qu'une analyse quantitative du nombre d'enfants concernés, pourront être menées afin d'évaluer le coût de la mise en place éventuelle de ce dispositif.

L'installation de temps de concertation et de communication entre les professionnels afin de partager les parcours des publics issus (entre autres) des quartiers politique de la ville pourrait-être envisagée. Ce qui permettrait l'amélioration d'une définition croisée de leurs besoins, et l'orientation formalisée et concertée.

Depuis 3 ans maintenant, une rencontre-débat annuelle est proposée à tous les parents dont un enfant va faire sa première rentrée à l'école maternelle. « **Mon enfant rentre à l'école** » est organisé par le service Petite enfance du CCAS et le service Éducation et Animation de la Ville. Ce temps de rencontre et d'échanges vise à **proposer aux parents des pistes de compréhension et de réflexion sur ce qu'il est possible de faire pour aider son enfant à se préparer à l'école.**

Cinq thèmes sont abordés : Séparations et retrouvailles ; Le doudou (et/ou la sucette) ; L'aider à devenir autonome (propreté, gestes du quotidien, repas) ; Le sommeil et la sieste ; La socialisation. Pour chacun de ces thèmes, il est proposé une présentation théorique par la psychologue du service Petite enfance ; des conseils par les professionnelles de la petite enfance ; la présentation d'une courte vidéo sur l'école ; les explications des enseignants ; les explications de la directrice du centre de loisirs et des accueils périscolaires ; un temps de questions / réponses. Une garderie est organisée sur place pour permettre aux parents d'y confier leur enfant.

En février 2015, plusieurs services de la ville ont organisé un « **petit déjeuner de la parentalité** ». Objectifs : présenter aux acteurs relais, les actions et dispositifs d'accompagnement à la parentalité conduits par le CCAS, la Ville et le centre social L'Eycho ; rendre visible l'action municipale dans le domaine du soutien à la parentalité ; favoriser une approche concertée de l'accompagnement à la parentalité entre les services de la Ville, du CCAS et du Centre social. Ont été conviés à ce «Petit déjeuner de la parentalité » l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs locaux en relation avec les familles susceptibles d'être intéressées par ces actions. Ces partenaires constituent d'indispensables relais de l'action municipale menée dans ce domaine.

L'antenne du centre social du Vigean a impulsé depuis deux ans, **une pause-café des parents**. Cette action vise à réunir des parents autour d'un café pour parler et échanger de leur quotidien, de leurs difficultés et de leur « réussite ». Elle permet également de rompre un isolement réel chez certaine personne qui sont mères au foyer, et donc de créer du lien social avec d'autres mamans. Depuis 2013, à la demande du public, une psychologue intervient ponctuellement, pour animer cette pause-café des parents à partir d'un thème que les parents, eux-mêmes, ont choisi. Les demandes sont de plus en plus nombreuses.

D'autres actions phares, telles que le « Point Info Vacances » impulsé par la CAF, les sorties ou week-end familles, proposées par l'antenne du centre social du Vigean, sont des leviers pour travailler l'accompagnement à la parentalité.

Dans la perspective de maintenir et développer cet axe, une réflexion devra se poursuivre sur les supports utilisés pour mobiliser et communiquer avec les parents. En effet, certains maîtrisent mal la langue française et l'écrit. Des modes de communications verbales et la mise en place de médiation interculturelle pourraient être envisagés.

- **La carte scolaire et la situation sur les dérogations de l'école du quartier prioritaire Raymond Claverie**

Eysines dispose de 5 écoles maternelles, 4 écoles élémentaires et une école primaire sur deux sites. Ainsi, dans chaque secteur les écoles maternelles et élémentaires sont attenantes ou proches les unes des autres.

Les périmètres scolaires sont définis et à chaque rue ou résidence correspond un secteur. La dernière révision date du 13 décembre 2011 (carte des périmètres et délibération du Conseil Municipal ci-jointes). Depuis des rajouts et modifications mineures ont été apportés.

Chaque élève de la commune est inscrit dans l'école du ressort de son domicile. L'inscription est réservée en priorité aux enfants domiciliés sur le secteur scolaire et aux enfants âgés de plus de 3 ans.

Les demandes de dérogation d'inscription scolaire sont de deux types :

- les demandes de dérogation de secteur (carte scolaire)
- les demandes de dérogation d'âge (enfants qui n'auront pas trois ans avant le 31 décembre de l'année pour laquelle la scolarisation est demandée)

En préalable, pour pouvoir déroger à la carte scolaire, les effectifs de l'école demandée doivent le permettre. Ces seuils sont avant tout définis par les seuils d'ouverture et de fermeture de classe arrêtés par la Direction Académique et par les conditions d'accueil en termes de locaux par la Municipalité.

Afin de traiter de façon égalitaire les demandes des familles, des critères d'octroi de dérogation ont été définis par la municipalité :

- par arrêté du maire en 1998 puis en 2005 (classés par ordre décroissant) :
  - continuité scolaire
  - rapprochement des fratries
  - domiciliation d'un membre de la famille (en général l'ascendant)
  - domiciliation de l'assistante maternelle agréée de l'enfant sur le secteur de l'école demandée
  - école située sur le trajet de travail des parents (motif retiré en 2005)
  - raisons médicales dûment justifiées
- par délibération du Conseil Municipal le 15 mars 2011 (conformément à la loi du 13 août 2004)
  - continuité scolaire
  - rapprochement des fratries
  - domiciliation d'un membre de la famille (en général l'ascendant)
  - domiciliation de l'assistante maternelle agréée de l'enfant sur le secteur de l'école demandée
  - raisons médicales dûment justifiées

Par ailleurs, la ville d'Eysines a créé une commission chargée d'examiner les demandes et de rendre un avis afin d'aider le Maire ou son Adjoint à prendre une décision.

Elle est composée, des directrices et directeurs d'écoles, de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et de représentants de la Municipalité.



De façon générale, il y a entre 67 et 99 demandes de dérogation par an soit 3,7% à 5,54% % de la population scolaire entre les années 2009/2010 et 2015/2016 (sur cette période les effectifs sont passés de 1591 à 1833 élèves).

Elles représentent entre 15 et 20% des demandes d'inscription.

La commission qui se réunit au mois de mai, examine en moyenne 63 demandes.

**Les dossiers qui ont été étudiés en commission de dérogation concernent essentiellement des familles issues du quartier prioritaire pour l'école du quartier Raymond Claverie**, en fonction des rentrées scolaires entre 33.33% et 44.5% des familles.

Il est nécessaire de préciser qu'une étude a été menée sur les refus de dérogation, afin de savoir si les familles acceptaient leur école de secteur ou ne scolarisaient pas leur enfant à Eysines.

Pour les familles originaires de Raymond Claverie :

En 2009/2010, la moitié des enfants a été scolarisée dans leur école de secteur et l'autre hors commune ou dans le privé.

En 2010/2011 : 70% des enfants ont été scolarisés hors commune ou dans le privé

En 2011/2012 : seuls 33,3% des enfants n'ont pas été scolarisés à Eysines.

En 2012/2013 : 1 enfants sur les 14 refus de dérogation n'a pas été scolarisé à Eysines

En 2013/2014 : 40 % des refus (2 enfants) ont été scolarisés hors commune

En 2014/2015 : 50% des enfants ont été scolarisés hors commune (6 enfants).

En 2015/2016 : sur 10 refus, seulement 3 enfants ont rejoint leur école de secteur (70% ont été scolarisés ou dans une autre commune, ou dans le privé).

Pour le groupe scolaire de Raymond Claverie, on constate que le nombre de familles ayant eu un refus de dérogation et ne scolarisant pas sur cette école est le plus important.

Certaines familles ont clairement exprimé au service de l'Education de la Ville qu'elles ne souhaitent que leur(s) enfant(s) soi(en)t scolarisé à Raymond Claverie du fait de la « mauvaise image » du quartier.

Un travail sur la perception du quartier et de son école devra être pensé avec à la fois les services de la Ville, l'équipe enseignante, les parents d'élèves, et le conseil citoyen.

Des efforts ont été faits dans ce sens :

- Un nouveau dortoir du côté de l'école maternelle a été inauguré le 10 septembre 2015 ainsi que de nouveaux aménagements dans la cour de cette dernière.
- Des travaux de peinture ont été faits sous le préau de la cour de l'école élémentaire.
- Un chantier éducatif, porté par le centre social l'Eycho, en partenariat avec les services techniques de la Ville, est prévu avec des jeunes du quartier prioritaire afin de repeindre toute la devanture de l'école maternelle et primaire dans le courant de l'année 2016.

## **2.5 Éléments d'appréciation de la réhabilitation, cadre et qualité de vie au Grand Caillou / Les Hauts de l'Hippodrome**

Le territoire de la résidence du Grand Caillou intègre des espaces communs appartenant au bailleur Domofrance et des espaces publics communautaires qui constituent la trame viaire de l'îlot. La parcelle des Hauts de l'Hippodrome est la propriété intégrale du bailleur, y compris les circulations et les stationnements. Elle est entièrement clôturée et se situe en limite de la rocade, dont elle est séparée par un espace vert taluté et arboré.

Sur le plan urbain, cet ensemble souffre d'un certain enclavement par rapport au reste du territoire communal. Bien que situées à proximité de l'avenue du Médoc, les résidences ne sont pas en prise directe avec celle-ci et sont en réalité implantées le long des voies de desserte strictement locales ou inter-quartiers comme l'axe Jean Jaurès et le Tronc du Pinson. Cet axe revêt cependant une certaine importance dans la mesure où il constitue l'un des franchissements automobile de la rocade. Il se situe par ailleurs sur le trajet de la future ligne D du tramway, ce qui va considérablement changer la donne quant à la liaison du secteur métropolitain.

Vis-à-vis du quartier proprement dit, les deux résidences restent encore fortement enfermées dans le tissu pavillonnaire et les diverses activités qui sont venues s'agglomérer dans les interstices qui les séparent de la façade urbaine du Vigean sur l'avenue du Médoc : constructions individuelles plus ou moins récentes, équipements collectifs de proximité ou d'échelle communale (salle du Vigean, salle Marcel Lachière), arrières des commerces, aires de stationnement.

Cet effet est d'autant plus marqué que leur architecture et leur composition sont caractérisées par des immeubles collectifs, dont la tour de 12 étages, appelée « La tour Corail », est le bâtiment culminant de la commune.

La multiplicité des usages, le manque de lisibilité des espaces et la diversité des statuts ont entraîné inévitablement des conflits entre les divers usagers et les habitants des résidences et tout particulièrement du Grand Caillou.

La réhabilitation de la résidence des Hauts de l'Hippodrome, achevée en 2006, a permis une clarification des espaces publics et privés sur ce site, au prix d'une résidentialisation à l'échelle de toute la parcelle qui se traduit par une certaine introversion du site mais qui répond indiscutablement à la demande de sécurité et de tranquillité des résidents.

En revanche, la résidence du Grand Caillou souffre toujours d'un statut complexe mêlant assez indistinctement espaces publics et espaces privés, espaces à vocation privative et espaces communs, emprises communales et communautaires, services publics et services privés.

Ce territoire se trouve ainsi dans une situation paradoxale : à la fois au cœur et à l'écart de la commune, bien situé mais mal relié, étendu mais confus et peu lisible, en rupture avec le mode dominant d'occupation de l'espace (maison individuelle), et fortement marqué par son étiquette de « logements sociaux ».

**L'enjeu principal** de la résidence du Grand Caillou demeure la **future réhabilitation des mails** qui débutera dans les mois à venir.

Ses objectifs sont :

- Améliorer la qualité des logements, le confort des parties communes, la tranquillité résidentielle.
- Améliorer la performance énergétique des logements, la gestion de la ressource eau.
- Moderniser l'image de la résidence et améliorer la cadre de vie.
- Equiper la résidence des nouvelles technologies : la fibre optique.

Les travaux vont concerner :

- Le traitement de l'enveloppe du bâti, à savoir les façades : isolation thermique et étanchéité ainsi que les coursives : isolation sols, remplacement garde-corps, éclairage, traitement esthétique.
- Réfection des toitures terrasses.
- Réhabilitation des logements : pièces humides, création d'une VMC, remplacement fenêtre cuisine et porte palière, remplacement gardes corps et stores, réfection des colonnes d'évacuation.
- Etude sur la possibilité de création de halls d'entrées privatisés au pied de chaque accès.

Une attention particulière sera portée sur l'élaboration (en cours) d'un protocole d'accompagnement social des locataires du Grand Caillou signé par différents partenaires sociaux et Domofrance (la Ville, la CAF, la MDSI, le Centre Social, etc...).

Le bailleur social s'engage également à développer des outils de communication, sur le quartier, pour informer l'ensemble des habitants du Grand Caillou, de l'évolution en temps réel de la réhabilitation (site internet, écran multimédia).

Il reste également à traiter les réaménagements des espaces extérieurs du mail central et du stationnement, les liaisons douces avec les équipements du quartier du Vigean ainsi que l'amélioration du centre commercial.

Enfin, la **question des pieds d'immeubles** reste un point important à travailler et à approfondir de manière globale avec le bailleur. Un projet doit être pensé et réfléchi.

La **gestion urbaine de proximité** doit être un outil à développer sur le quartier. Il permettra à la fois de réunir les habitants, le bailleur, les services municipaux, la Police Nationale et Municipale, le centre social, sur le vécu du quartier, ce qui fonctionne, ce qui est à améliorer, etc...

### **3- RAPPEL DES ORIENTATIONS MÉTROPOLITAINES DE LA CONVENTION CADRE**

- |                               |                                                                                                         |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientation stratégique n°1 : | Renforcer la complémentarité de la chaîne d'acteurs à l'échelle métropolitaine.                         |
| Orientation stratégique n°2 : | Accompagner l'expérimentation d'un développement économique territorialisé pour en généraliser l'action |
| Orientation stratégique n°3 : | Mener une politique RH engagée envers les habitants des quartiers.                                      |
| Orientation stratégique n°4 : | Favoriser l'activité dans les QPV.                                                                      |
| Orientation stratégique n°5 : | Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par les résidents des quartiers prioritaires.      |
| Orientation stratégique n°6 : | Développer le numérique.                                                                                |
| Orientation stratégique n°7 : | Développer l'orientation et la formation pour favoriser l'insertion économique.                         |

- Orientation stratégique n°8 : Développer l'accueil des structures emploi dans les quartiers pour repérer et accompagner.
- Orientation stratégique n°9 : Porter les efforts en matière d'emploi en direction des jeunes.
- Orientation stratégique n°10 : Favoriser le travail des femmes des quartiers.
- Orientation stratégique n°11 : Œuvrer pour la réussite éducative en collaboration active avec les familles et l'ensemble des partenaires.
- Orientation stratégique n°12 : Améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport, loisirs, culture, pour les habitants des quartiers, en particulier les jeunes et les femmes.
- Orientation stratégique n°13 : Réduire les inégalités en matière de santé en améliorant l'accès aux droits, aux soins et à la prévention.
- Orientation stratégique n°14 : Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance.
- Orientation stratégique n°15 : Répondre aux enjeux du vieillissement dans les quartiers politique de la ville.
- Orientation stratégique n°16 : Favoriser l'accès aux droits, aux services.
- Orientation stratégique n°17 : Poursuivre et pérenniser la rénovation urbaine des quartiers.
- Orientation stratégique n°18 : Accompagner qualitativement le renouvellement urbain des quartiers pour une meilleure attractivité.
- Orientation stratégique n°19 : Faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie.
- Orientation stratégique n°20 : Développer la mixité sociale dans le cadre du travail global engagé par la Métropole sur le peuplement.
- Orientation stratégique n°21 : Désenclaver les quartiers politique de la ville.
- Orientation stratégique n°22 : Laïcité et citoyenneté, socle du vivre ensemble.
- Orientation stratégique n°23 : Poursuivre la lutte contre les discriminations et les inégalités entre les hommes et les femmes.
- Orientation stratégique n°24 : Développer une éthique républicaine et des pratiques citoyennes.
- Orientation stratégique n°25 : Œuvrer pour l'inclusion sociale active et citoyenne en collaboration avec les habitants des quartiers.

#### **4- OBJECTIFS OPÉRATIONNELS, PLANS D' ACTIONS ET MOYENS MOBILISÉS**

*Voir les fiches actions en annexe*

##### **4.1 Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité**

Action 1 : Soutien au projet de création d'une structure permanente d'insertion par l'activité économique sur le quartier prioritaire.

Action 2 : Promotion des clauses d'insertion.

##### **4.2 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale**

Action 1 : Lutte contre le décrochage scolaire

Action 2 : Favoriser l'accès à la santé.

Action 3 : Faciliter la pratique culturelle, sportive et de loisirs des habitants du quartier prioritaire.

Action 4 : Améliorer la qualité d'accueil des publics fréquentant l'antenne du centre social du Vigean.

Action 5 : Tendre à un projet d'action en direction de la jeunesse.

#### **4.3 Poursuivre et favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants**

Action 1 : Projet de jardin collectif.

Action 2 : Possibilité de délocaliser l'antenne du centre social à la salle Marcel Lachière.

#### **4.4 Favoriser la citoyenneté**

Action 1 : Lutte contre les discriminations.

Action 2 : Egalité hommes / femmes.

Action 3 : Valeurs républicaines.

### **5- PILOTAGE ET SUIVI DE LA CONVENTION TERRITORIALE**

Le pilotage et le suivi de la convention territoriale du quartier prioritaire de la ville d'Eysines sont assurés par la chargée de mission des politiques contractuelles.

#### **5.1- La Gouvernance**

La gouvernance se traduira par le rassemblement de plusieurs instances dans l'année :

- Un comité de pilotage.
- Un comité technique.
- Des groupes de travail thématiques qui sont constitués d'acteurs locaux et institutionnels.

##### **5.1.1 Le Comité de Pilotage**

Il sera organisé au minimum une fois par an.

Il sera constitué à la fois de représentants de l'État, des services de Bordeaux Métropole, de différents services de la ville d'Eysines, du bailleur Domofrance, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, de l'Éducation Nationale, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mission Locale Technowest, et des représentants du conseil citoyen.

Ce comité de pilotage sera chargé de piloter et de valider les enjeux du territoire, les orientations stratégiques et les actions qui en découleront.

Il définira les modalités d'évaluation ainsi que les indicateurs retenus pour ce faire.

##### **5.1.2 Le Comité Technique**

Il se réunira autant de fois que cela s'avèrera nécessaire.

Il sera animé par la coordinatrice des politiques contractuelles.

Le rôle de ce comité technique sera de préparer les décisions du comité de pilotage et d'assurer le suivi de ces décisions.

Le Comité Technique sera chargé de mettre en cohérence les propositions qui émaneront des groupes de travail thématiques.

### 5.1.3 Les groupes de travail thématiques

La ville d'Eysines, via la cellule des politiques contractuelles, a organisé 4 groupes de travail se référant aux quatre piliers impulsés par l'État :

- Un groupe sur la cohésion sociale.
- Un groupe sur le développement économique et l'emploi.
- Un groupe sur l'aménagement urbain, cadre et qualité de vie.
- Un groupe sur les valeurs républicaines et citoyenneté.

Dans chacun de ces groupes de travail, la représentation des partenaires est diverse et variée. Lors des premières réunions, les acteurs se sont mobilisés en nombre en fonction des thématiques, afin d'alimenter la convention territoriale présentée aujourd'hui.

L'ensemble des services municipaux de droit commun s'engagent à contribuer et à flécher une partie de leur intervention, actions ou lignes budgétaires en direction du quartier prioritaire ou des habitants qui en sont issus.

### 5.1.4 La création d'une commission spécifique « Politique de la ville »

Cette commission n'existe pas pour le moment.

Elle serait une instance interne à la ville d'Eysines et pourraient réunir des élus membres.

L'objectif serait de proposer, de consulter et de solliciter l'avis de ses membres pour alimenter les pistes de réflexions, et y apporter des réponses.

**L'ensemble des signataires de la convention territoriale s'engage à participer activement à sa mise en œuvre dans le cadre de leur champ de compétence, à coordonner leur action en faveur des habitants et à prendre en compte que la mobilisation des crédits de droit commun est un préalable.**

## 5.2 Conseil Citoyen

Le conseil citoyen est une instance obligatoire créée dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine votée le 21 février 2014.

Elle précise que c'est notamment par ce biais que les habitants des nouveaux quartiers prioritaires devront être systématiquement associés à l'élaboration des contrats de ville, aux orientations fixées et aux actions menées dans ce cadre.

Le cadre de référence fixe les règles et principes imposés aux villes pour les constituer (ex. : tirage au sort) ainsi que des préconisations quant à leur fonctionnement.

Elle a coïncidé avec le souhait de la ville de développer une démocratie participative de proximité, qu'il s'agisse des quartiers prioritaires ou des autres quartiers de la commune.

C'est pour cette raison que la ville et le centre social L'Eycho ont travaillé à la mise en place de cette instance en mobilisant, via différentes opérations de communication (flyers, porte-à-porte...) les habitants du quartier prioritaire, puis dans un second temps les acteurs devant constituer le collège des acteurs locaux (associations et commerçants implantés, ou rayonnant à proximité du quartier prioritaire). Cela a permis de procéder, en septembre 2014, à la création d'un collectif de vie sur le « Grand Caillou/Les Hauts de l'Hippodrome ».

Celui-ci s'est réuni depuis, une fois par mois, avec pour objectif de se transformer d'ici le mois de mai 2015 en Conseil Citoyen.

La mission d'accompagnement à la structuration de l'instance se fait à trois voix : la chargée de mission politique de la ville, un animateur du centre social L'Eycho et le Délégué du Préfet, comme cela est préconisé dans le cadre de référence des conseils citoyens.

Le tirage au sort s'est tenu le 22 mai 2015. L'installation officielle s'est faite le 8 juillet dernier 2015.

29 personnes dont 13 personnes volontaires constituent le conseil citoyen du quartier du Grand Caillou/ Les Hauts de l'Hippodrome.

Les travaux du conseil citoyen du quartier Grand Caillou/ Les Hauts de l'Hippodrome démarreront en septembre 2015.

Un calendrier annuel devra être pensé et réfléchi pour la mise en place de réunions tout au long de l'année. Cette organisation a pour objet de proposer une gouvernance inscrite dans une démarche partenariale dynamique.

Elle sera le reflet de l'ensemble du travail mené durant le contrat urbain de cohésion sociale, d'un partenariat interservices et interinstitutionnel.

Cette convention territoriale devra s'appuyer sur un certain nombre de citoyens du quartier prioritaire inscrits au conseil citoyen, et sur les projets qui en découleront.

L'intégration et la participation des citoyens dans les instances décisionnelles seront la préoccupation majeure de cette démarche de décision et de mise en œuvre.

### **5.3 Suivi et évaluation**

La dynamique positive qui a caractérisé l'élaboration de la convention territoriale d'Eysines doit maintenant se poursuivre dans sa mise en œuvre concrète.

De façon partagée, il a été convenu avec l'ensemble des partenaires que les travaux à venir permettront les échanges sur les pratiques, les problématiques rencontrées et les projections à venir. Des actions menées communément pourront voir le jour.

Sur le plan de l'évaluation, les actions feront l'objet d'un suivi d'indicateurs.

Ils devront être travaillés en comité technique pour être validés en comité de pilotage par la suite.

En effet, afin de répondre au mieux aux obligations énoncées par la loi mais aussi afin de mesurer les effets et les impacts des actions mises en œuvre, un dispositif de suivi et d'évaluation sera mis en place.



# **ANNEXES**

## Emploi et Développement Économique

### FICHE ACTION 1

#### Soutien au projet de création d'une structure permanente d'insertion par l'activité économique sur le quartier prioritaire

Porteur du projet : La Croix Rouge - Unité des Portes Océanes.

Partenaires : Conseil Départemental, Conseil Régional, la Ville d'Eysines, le PLIE, l'Eycho.

Public cible : bénéficiaires du RSA, personnes exclues du marché du travail, public repéré par les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion, bénéficiaires des actions de la Croix Rouge.

Besoin du public : retrouver une insertion professionnelle par l'accès à une activité régulière en proximité.

Objectifs de cette action :

- Répondre aux besoins de proximité par la création d'une structure permanente d'insertion par l'activité économique (type Atelier Chantier Insertion – ACI).
- Structurer ce projet pour qu'il permette de remobiliser les publics éloignés de l'emploi et réfléchir à des actions qui engagent progressivement les personnes.
- Faciliter la mise en emploi au jour le jour pour des publics très éloignés de celui-ci.

Moyens dont nous disposons :

- Un contexte favorable : dynamique territoriale autour de l'insertion, chantier de requalification Domofrance.
- Des ressources qui peuvent être mobilisées pour accompagner le projet : L'Eycho, La Croix Rouge Insertion (structure nationale), Pôle Territorial de Solidarité (Département).
- Soutien financier du Département et de la Région.
- Soutien financier de l'État.

## Emploi et Développement Économique

### FICHE ACTION 2

#### Promotion des clauses d'insertion

Porteurs de projets : maîtres d'ouvrage, acheteurs publics.

Public(s) cible(s) : les habitants du quartier prioritaire Grand Caillou et Hauts de l'Hippodrome.

Partenaires : Bailleur social Domofrance, l'Eycho, le PLIE, Pôle Emploi, la ville d'Eysines, Bordeaux Métropole, ASPE- association intermédiaire.

#### Les besoins

D'une façon générale, la question de l'emploi dans les quartiers, appartenant à la géographie prioritaire est une des manifestations des inégalités. Le taux de chômage y est plus fort que sur le reste du territoire communal.

Le recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics doit permettre, de manière générale, de développer des opportunités d'accès au marché de l'emploi pour des personnes qui en sont durablement exclues.

La forte concentration du chômage dans les quartiers prioritaires invite à rechercher les moyens de faciliter l'accès à cette offre pour les habitants concernés.

L'ensemble des marchés publics concernés par le recours aux clauses d'insertion doivent répondre à cet objectif. L'opération de réhabilitation du Grand caillou constitue à ce titre, une opportunité majeure de faire des clauses d'insertion dans les marchés publics un levier fort d'insertion pour les habitants du quartier prioritaire.

#### Objectifs de l'action :

- Lutter contre le chômage dans le quartier prioritaire.
- Promouvoir les clauses d'insertion sur les marchés publics de travaux et d'exploitation.
- Favoriser l'insertion professionnelle des habitants du quartier prioritaire notamment des jeunes.
- Promouvoir, par l'accès aux clauses d'insertion pour les habitants du quartier, la participation au chantier de requalification du Grand Caillou.

#### Engagement des porteurs du projet :

- Systématiser le recours aux clauses d'insertion pour tous les marchés publics qui le permettent, en s'appuyant sur le PLIE pour la mise en œuvre.
- Organiser la coordination des acteurs locaux et la mise en relation avec les entreprises attributaires pour favoriser l'accès des habitants du quartier à ces opportunités d'emploi.
- Soutenir toute initiative permettant de structurer une offre de service attractive pour les entreprises attributaires et mobilisant les habitants du quartier.
- Soutenir des actions locales, partenariales et innovantes visant l'insertion (ou la réinsertion) sociale et professionnelle de publics cibles, comme les femmes par exemple.

**Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale**

**FICHE ACTION 1**

**Lutter contre le décrochage scolaire**

Porteur de l'action : la Ville d'Eysines

Partenaires : l'État, le Conseil Départemental, la MDSI, le CSMI, les enseignants de l'école Raymond Claverie et du Derby, la Croix Rouge des Portes Océanes, le Centre Social l'Eycho, le Collège Albert Camus, l'Association Familiale Laïque, la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que l'Éducation Nationale.

Public cible : les 3 / 16 ans du quartier prioritaire.

Cadre de l'action : principe du Programme de Réussite Educative par la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (article 128) :

- Actions d'accompagnement au profit des élèves du premier et second degré, de leurs familles, dans les domaines éducatifs, périscolaire, culturel, social ou sanitaire.
- Des projets peuvent être mis en place dès la maternelle.
- Le dispositif de réussite éducative s'adresse prioritairement aux enfants situés ou scolarisés dans un quartier prioritaire.

Objectifs de l'action :

- Accompagner de façon ciblé et sur mesure les enfants et les jeunes en difficultés et leurs parents.
- Rendre effective l'égalité des chances pour ces enfants et ces jeunes du quartier prioritaire.

Moyens dont nous disposons :

- Un partenariat solide.
- Une bonne connaissance des enfants et jeunes en difficultés scolaires et/ou sociales, culturelles, médicales, etc...

**Conscient que ce dispositif serait un réel levier pour les enfants et les jeunes du quartier, il nous manque des financements pérennes pour sa mise en place.**



## Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

### FICHE ACTION 2

#### Favoriser l'accès à la santé

Porteur de l'action : la Ville d'Eysines via son Atelier Santé Ville.

Partenaires : la MDSI, la Maison des Services Publics, le centre social l'Eycho du Vigean, le CSMI, le CCAS, la CARSAT, l'Eypicerie, la Mission Locale Technowest, la Caisse d'Allocations Familiales, l'État, Bordeaux Métropole.

Public cible : les habitants du quartier prioritaire avec une attention particulière pour les jeunes 16/25 ans.

Préoccupations des habitants :

- Accessibilité financière à la santé.
- Accessibilité physique à la santé.
- La problématique de l'isolement de certaines personnes âgées.
- Précarité et accès aux soins des jeunes.

Demande des habitants :

- Agir sur le coût des consultations, des soins (pas de dépassements d'honoraires).
- Permettre une prise en charge plus rapide (délai d'attente pour un rendez-vous chez un spécialiste trop long).
- Permettre et favoriser une meilleure connaissance des dispositifs de soins et des droits de chacun en matière de santé.

Objectifs :

- Réduire les inégalités d'accès aux soins.
- Permettre une meilleure connaissance des dispositifs d'accès aux soins pour les usagers et les professionnels (information / formation).
- Promouvoir une information adaptée pour tous sur l'accès aux droits, l'ouverture de mutuelle.
- Favoriser l'accès au généraliste et au spécialiste des bénéficiaires de la CMU.
- Améliorer le parcours de soins de proximité.
- Favoriser l'accompagnement vers les structures de soin, en particulier pour les familles et les jeunes les plus éloignés de la santé.
- Développer des actions de dépistage au sein même du quartier.
- Favoriser l'accès aux soins (exemple : lunettes, dents) des personnes démunies ou juste au-dessus des seuils.
- Lutter contre le renoncement aux soins.
- Permettre aux personnes d'être actrices de leur santé : éducation à la santé, prévention et éducation thérapeutique.

Moyens dont nous disposons :

- Quelques moyens financiers dans le cadre de l'ASV (actions autour de la nutrition, de l'hygiène et de la qualité de vie, prévention des conduites addictives et comportements à risque).
- Un partenariat solide et engagé.

FICHE ACTION 3

Favoriser la pratique culturelle, sportive et de loisirs des habitants du quartier  
Grand Caillou / Les Hauts de l'Hippodrome

Porteur de l'action : la ville d'Eysines via son service des sports, celui de la culture et celui de l'Éducation / Animation, le centre social l'Eycho, l'Eypicerie, la Mission Locale Technowest, le bailleur social Domofrance.

Public cible : Tous les habitants du quartier Grand Caillou et Hauts de l'Hippodrome avec une attention particulière en direction des jeunes.

Objectifs :

- **Favoriser l'accès à la culture :**
  - Développer et créer des projets culturels participatifs dans le quartier (exemple : Web eysines TV).
  - Faire en sorte que les habitants soient acteurs.
  - Favoriser l'accès aux équipements culturels de la ville.
  
- **Favoriser l'accès aux sports :**
  - Renforcer le partenariat avec les clubs sportifs de la ville.
  - Proposer des temps forts sportifs au sein même du quartier.
  - Développer la découverte et la pratique sportive.
  
- **Favoriser l'accès à l'accueil de loisirs sans hébergement pour les 3-12 ans**
  - Proposer des temps d'animation / Temps forts, aux pieds des immeubles du quartier prioritaire.
  - Travailler sur la mobilité et les déplacements en dehors du quartier (partir du quartier pour se rendre à l'ALSH du Pinsan).
  - Mieux communiquer sur la politique tarifaire de l'accueil de loisirs.

**Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale  
FICHE ACTION 4**

**Actions jeunesse**

**Public cible :** 12/25 ans

<b>Axes de travail</b>	<b>Objectifs généraux</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Actions déjà menées</b>	<b>Partenaires</b>
<b>Participation citoyenne/engagement des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'accès aux compétences vers une intégration citoyenne</li> <li>- Encourager et accompagner les initiatives</li> <li>- Favoriser la mixité de genre, sociale, culturelle, intergénérationnelle, etc...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Susciter les initiatives et les actions individuelles et collectives</li> <li>- Susciter et développer la démarche participative et citoyenne</li> <li>- Apprendre à « vivre ensemble »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de stage BAFA et 1<sup>ers</sup> secours</li> <li>- Mise en place de quelques actions collectives via le dispositif « sac à dos », organisation de sorties par l'intervenant social (opération « tous au stade » par ex.), soirée film, initiation à la boxe</li> </ul>	<p>Centre social l'Eycho</p> <p>Conseil Départemental, centre social, Mission Locale Technowest</p>
<b>Culture / Sport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux jeunes du quartier prioritaire l'accès à une offre culturelle et sportive</li> <li>- Développer une offre culturelle et sportive adaptée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer et informer sur l'offre existante</li> <li>- Faire découvrir l'offre sportive et culturelle du territoire au sein même du quartier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une carte sport/culture avec des tarifs attractifs</li> </ul>	<p>Services Culture et Sports de la ville d'Eysines</p> <p>L'Eypicerie, centre social</p>
<b>Insertion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner et soutenir les jeunes vers une insertion scolaire, sociale, professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'insertion</li> <li>- Guider l'orientation professionnelle de cette jeunesse</li> <li>- Éviter la rupture dans le parcours du jeune</li> <li>- Stabiliser les moyens et les dispositifs d'insertion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une permanence Mission Locale au sein de la Maison des Services Publics tous les mercredis après-midi</li> <li>- Mise en place d'actions « Mon 1<sup>er</sup> Job », « Troc tes heures ».</li> </ul>	<p>MLT, MSP, MDSI, Centre social</p> <p>Centre social</p>
<b>Mobilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à l'ensemble des jeunes de pouvoir se déplacer « librement »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et former aux déplacements doux</li> <li>- Favoriser l'autonomie des jeunes</li> </ul>		<p>MLT, Wemoov, centre social</p>



Une réflexion reste à poursuivre :

Comment peut-on repenser la mobilisation de professionnels de l'animation sur le quartier prioritaire ?

Pouvons-nous envisager un redéploiement de l'équipe des antennes de l'Eycho ?

Quel accompagnement technique et peut-être financier, des partenaires institutionnels (Etat, CAF, Département, etc...) sur cette question de la jeunesse du quartier prioritaire ?

Quelle gouvernance et quel partenariat ? Qui porte cette action en faveur de la jeunesse ?

**FICHE ACTION 1**

**Jardin collectif**

Public cible : les habitants du Grand Caillou et le Conseil Citoyen.

Objectif :

- Favoriser les démarches liées à l'environnement et au développement durable par l'implantation d'un jardin partagé sur le quartier du Grand Caillou.
- Sensibiliser aux produits de saison.
- Créer un lieu de partage, de lien social et intergénérationnel.

Moyens :

- Un terrain propice sera mis à disposition pour la réalisation de ce jardin par la ville ou Domofrance.
- Bordeaux Métropole financera au titre de la création, du suivi ou de l'animation ce jardin partagé sur une base de 20h.
- L'action pourra être portée par la suite par le conseil citoyen, et accompagnée par la chargée du développement durable ou les services des espaces verts de la ville.

Réalisation :

Ce jardin partagé pourra commencer à être travaillé pendant la réhabilitation des mails en vue de lancer une dynamique de participation des habitants.  
Il devra se poursuivre après la réhabilitation.

## Poursuivre et favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants

### FICHE ACTION 2

#### Perspective de l'accueil du public usager de l'antenne du centre social l'Eycho du Vigean au sein de la salle Marcel Lachièze

##### Constat :

Lors de la réunion de travail sur la thématique « cohésion sociale » le 17 avril 2015, composée d'acteurs locaux et de partenaires institutionnels, il a été fait état des conditions dans lesquelles était accueilli le public usager du centre social de l'antenne du Vigean. Plus particulièrement, l'état des locaux et des abords de ces derniers. En effet, cette antenne se situe au niveau des pieds d'immeuble au cœur du quartier du Grand Caillou.

L'espace en lui-même est bien réparti : 98m<sup>2</sup> de surface, un couloir qui dessert une salle de réunion (qui peut servir de salle d'activité), 2 bureaux et une grande cuisine (qui peut également servir de salle d'activité).

Cependant, la vétusté des lieux, les barreaux aux fenêtres, l'espace « accueil » inexistant, en font un espace peu chaleureux.

En parallèle, il existe sur le quartier, non loin du Grand Caillou, la salle Marcel Lachièze, qui à ce jour est occupée par une association du 3<sup>ème</sup> âge, une à deux fois par semaine, ainsi que par le service de repas pour les personnes âgées.

Cette salle est spacieuse, lumineuse, accueillante, avec les espaces nécessaires pour y faire un endroit d'activité pour tous.

L'antenne du centre social du Vigean pourrait utiliser, dans un premier temps, cette salle pour la mise en place d'activités et/ou d'ateliers de façon ponctuelle.

##### Les objectifs seraient :

- Permettre une meilleure identification et un meilleur repérage par les habitants de l'antenne de l'Eycho du Vigean.
- Permettre et développer la notion « d'accueil » au sens propre du terme.
- Redonner une image positive du bâti de l'antenne de l'Eycho du Vigean.
- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle.

##### Les moyens :

Les moyens humains, entre autre, resteraient inchangés. Présence d'une conseillère ESF ainsi que d'un intervenant social.

Les moyens techniques et logistiques pourraient permettre une nouvelle configuration d'un accueil adapté au public.

Partenaires : la Ville, la CAF, différents acteurs locaux, qui pourraient intervenir au sein de ces locaux.

FICHE ACTION 1

Combattre les discriminations

Public cible : les acteurs locaux du territoire (bailleurs, Mission Locale Technowest, MDSI, CCAS, les agents administratifs, la maison des Services Publics, le centre social l'Eycho, le PLIE, animateurs du périscolaire, salariés de l'Eypicerie, salariés de l'ASPE, le Club entreprises, etc...) et les élus.

Partenaires : association compétente en la matière, et l'Education Nationale.

Partenaires financiers : L'État, Bordeaux Métropole.

A quel besoin répond cette action ?

Agir contre les discriminations, sur le renforcement de la cohésion sociale et de la participation citoyenne, passe non seulement par les actions menées avec les publics, mais aussi par la sensibilisation des acteurs professionnels du champ de la politique de la ville, les élus, ainsi que des acteurs sociaux au sens large.

Ces dernières années, les politiques publiques ont connu une importante évolution, tout particulièrement en matière d'intégration et de lutte contre les discriminations. Cette évolution doit être intégrée dans les modalités d'intervention des différents acteurs.

Objectifs :

- Sensibiliser et développer chez les différents acteurs sociaux une connaissance partagée des phénomènes de discrimination.
- Modifier les méthodes de travail et les stratégies et comportements professionnels face au public faisant l'objet de discrimination.
- Identifier les modes d'actions, les relais et personnes ressources.
- Construire des méthodologies d'intervention.

Moyens dont nous disposons :

- Des forces vives sur le territoire eysinois (acteurs locaux et élus).
- Salle municipale pour organiser une session d'accompagnement – sensibilisation et formation.
- Matériels de vidéo projection pour le bon déroulement de la formation.
- Travail de collaboration avec l'association prestataire.



FICHE ACTION 2

Accès aux droits et aux services pour tous

Public cible : l'ensemble des habitants du quartier prioritaire Grand Caillou et Hauts de l'Hippodrome.

Partenaires : acteurs associatifs, locaux et institutionnels.

Objectifs :

- Permettre l'accès aux droits et aux services pour tous au sein de la Maison des Services Publics (MSP).
- Développer davantage l'apprentissage de la langue française et lutter contre l'illettrisme (Croix Rouge des Portes Océanes).
- Promouvoir l'égalité.

Action(s) à conduire :

- Développer l'apprentissage linguistique via les cours d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme que propose la Croix Rouge des Portes Océanes.
- Maintenir l'ensemble des permanences organisées au sein de la MSP : Infodroits, médiation familiale via l'AGEP, heures d'interprétariat interculturel en partenariat avec Intermed, aide au montage de dossier de surendettement, écrivain public, permanences du Centre d'information du Droit des Femmes et des Familles, CLCV, Agir Abcd33, etc...
- Favoriser l'accès aux droits et aux services par la mise en place de médiations numériques via le centre social de l'Eycho du Bourg.
- S'appuyer sur un réseau de bénévoles formés à accompagner les personnes dans la réalisation de leurs démarches administratives.
- Permettre au médiateur social d'orienter et accompagner les habitants vers les services dont ils ont besoin.

FICHE ACTION 3

Lutte contre le sexisme

Public cible : les primaires de cycle 3 CM1 et/ou CM2 ainsi que les élèves du collège Albert Camus.

A quel besoin cette action répond ?

Les violences et les inégalités sexistes sont véhiculées par des stéréotypes. Ceux-ci doivent être reconnus et dénoncés dès le plus jeune âge dans un souci de prévention.

Rappeler le principe d'égalité entre filles et garçons, revaloriser l'image des femmes notamment à travers l'histoire permet de favoriser le respect mutuel et donc de prévenir les violences sexistes.

Partenaires : les écoles de la ville d'Eysines et plus particulièrement l'école Raymond Claverie et celle du Derby ainsi que le Collège Albert Camus, le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles, le centre social l'Eycho

Partenaires financiers : la Ville, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, Bordeaux Métropole.

Objectifs de l'action :

Par un travail sur le respect et sur l'égalité inviter les enfants et les jeunes à :

- Réfléchir aux représentations qu'ils se font des femmes et des hommes.
- Les amener à adopter des conduites moins sexistes et respectueuses des différences.

Description de l'action :

Pour les classes de cycle 3 : organiser 2 ateliers de 1h chacun.

- atelier 1 : À travers des personnages connus ou célèbres, faire prendre conscience aux enfants que les femmes tout autant que les hommes peuvent jouer des rôles sociaux importants. Fournir aux filles et aux garçons des modèles identificatoires.

- atelier 2 : Réfléchir avec les enfants aux rôles sociaux joués par les hommes et les femmes notamment dans le domaine des tâches ménagères.

Les ateliers seront préparés en amont avec l'institutrice/teur afin d'introduire avec elle ou lui la problématique et les objectifs des séances et lui permettre de relayer le travail des ateliers de manière régulière auprès des élèves.

Pour les classes du Collège : organiser 2 ateliers de 2h chacun pour sensibiliser à l'égalité ces collégiens.

- en favorisant les échanges sur la citoyenneté, l'égalité, le travail, l'éducation, les violences, dans une perspective de genre.

- en prenant connaissance des lois et principes fondamentaux relatifs à l'égalité et aux discriminations

- en permettant aux participants de réaliser un travail sur l'estime de soi et le respect de l'autre en prenant conscience de la diversité des opinions.

- atelier 1 : Animation d'un jeu participatif "Mais qu'est ce qu'elles veulent encore ?"

- atelier 2 : Prévention des violences sexistes "Si on s'aime égal" sur les relations amoureuses filles/garçons et l'égalité (les diverses formes de violences, les droits de chacun dans la relation).

La méthode d'animation repose sur des jeux et des échanges interactifs basés sur la participation des participants.

De nombreux supports sont utilisés en fonction des thématiques, des participants (professionnels, parents, enfants en fonction de leur âge) : jeux de carte, analyse d'image, quizz, jeux de rôle, documents, vidéos...

Trois éléments sont indispensables dans ce processus de sensibilisation :

- L'expérience comme point de départ : la personne dans un groupe part de son propre vécu. Le jeu en lui-même constitue une expérience à partir de laquelle le participant(e) pourra réfléchir. Le jeu est aussi l'occasion de faire des liens, conscients ou inconscients, avec des expériences antérieures, ou des situations familières.
- La réflexion critique : la personne doit réfléchir aux présupposés qui lui servent à comprendre et interpréter ses expériences. Au moment de la réflexion qui suit le jeu, les participant(e)(s) discutent de l'expérience. Parler de leur expérience leur permet d'exprimer ce qu'ils ont ressenti et d'analyser de manière critique (selon leurs capacités et en respectant leur âge) leurs propres attitudes au moment du jeu. La confrontation avec les points de vue des autres permet de faire ressortir des points communs, des idées davantage consensuelles.
- Pour compléter les connaissances et l'expérience des participant(e)(s), de nouvelles informations ou idées sont apportées ou créées collectivement. Souvent, c'est l'animatrice qui apportera des informations additionnelles, qui définira les thèmes ou synthétisera les informations discutées.
- Dans leurs interventions, les animatrices et animateurs feront le rappel aux participant(e)(s) de ce qu'ils ont vécu dans le cadre du jeu ou ce qu'ils ont dit dans les discussions. En fin de séance, il est important de passer en revue le travail accompli, les « apprentissages » et les interrogations soulevées.

#### Moyens mis en œuvre :

Les professionnelles du CIDFF, en partenariat avec l'infirmière scolaire, peuvent intervenir sur les 2 actions. Elles bénéficient de formations spécifiques autour de la question de l'égalité et des violences sexistes dans le cadre du réseau national. Elles bénéficient également de formation pour mener des interventions collectives sur la question de l'égalité et des violences dans le couple.

Les outils pédagogiques utilisés par le CIDFF ont été expérimentés par les CIDFF du réseau.

Les animatrices expliquent toutes les notions abordées telles que le sexisme, le féminisme, les violences. Il est souvent nécessaire de préciser ce qui est mis derrière le mot Égalité : être égaux ne veut pas dire être semblables : ni supériorité, ni infériorité mais seulement une idée de complémentarité et de liberté de choix.

Ceci revient aussi à travailler sur la valorisation de chacun, tant concernant les filles que les garçons.

Il est nécessaire de rencontrer les équipes éducatives au préalable afin de bien présenter les ateliers, de savoir sur quels points les équipes souhaitent insister...



FICHE ACTION 4

Valeurs Républicaines : laïcité, citoyenneté et vivre ensemble

Public cible :

- L'ensemble des acteurs agissant de près ou de loin dans les accueils de public (enseignants, ATSEM, centres de loisirs, périscolaire, centre social, maison des services publics, CCAS, crèches, lieu d'accueil parents/enfants, Eypicerie, mission locale, MDSI, etc...).
- Les familles, les parents, tout administré.
- Les élus.

Partenaires : L'État, Bordeaux Métropole et associations agissant pour les valeurs républicaines.

Partenaires financiers : L'État et Bordeaux Métropole.

Les besoins :

Les événements tragiques du 7 janvier 2015, laissent apparaître une société en pleine crise identitaire, souvent sans perspective et une montée des extrémismes.

En parallèle, les fondements traditionnels s'affaiblissent (famille, travail, lien social, participation à la vie publique et locale).

Une bonne majorité de la population française, et en particulier celle des quartiers prioritaires, qui se trouve exclue du monde du travail, les immigrés, les jeunes sans formation et sans diplôme, les familles monoparentales pauvres, sont à la marge de la société.

Il est nécessaire de redonner la parole aux habitants, de les faire participer à la vie de la cité, de « re »créer du lien social et intergénérationnel, plus de solidarité, et donc de favoriser la citoyenneté.

Actions à conduire :

- Accompagner le conseil citoyen dans les termes prévus par la loi de février 2014 et dans l'esprit du cadre de référence (égalité, liberté, citoyenneté, laïcité, etc...); prévoir les appuis techniques et financiers nécessaires pour le fonctionnement optimal et démocratique de cette instance.
- Ouvrir pour tous, des lieux d'échanges, de débats et de discussions. Pourquoi pas sous forme de « Café débat », « d'Université Populaire ».
- Valoriser l'image du quartier et de ses atouts en passant par un travail de collecte de la mémoire des habitants (travail d'écriture et de parole, échanges entre les générations, etc...).
- Inciter et valoriser le bénévolat et l'engagement citoyen à travers des actions portées par le centre social, l'Eypicerie, les associations locales sociales, sportives et culturelles.
- Renforcer des actions autour de la laïcité et de la citoyenneté dans les établissements scolaires élémentaires, maternelles, ainsi qu'au Collège.



## CARTOGRAPHIE DU PÉRIMÈTRE PRIORITAIRE QUARTIER GRAND CAILLOU / LES HAUTS DE L'HIPPODROME



Pour l'État  
Le Préfet de région, Préfet du département

Pierre DARTOUT

Pour Bordeaux Métropole  
Le Président,



Pour la ville d'Eysines  
Le Maire,

e-bost



Pour la Société Domofrance  
Son Directeur,



S.A. d'HLM  
110, avenue de la Jallère  
33042 BORDEAUX CEDEX  
☎ 05 56 43 75 75  
R.C.S. Bx B 458 204 963

Pour Pôle Emploi  
Son Directeur,

Convention faite à Eysines, le 29/12/2015